

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DU

CANTON
DE BEDARRIDES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNE
DE SORGUES
84700

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

OBJETVote du compte
Administratif 2022
De la Résidence
AutonomieL'an deux mille vingt-trois et le cinq avril, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCASDel-2023-avril-011
N-7.1.1PRESENTS: Sandrine Lagneau, Clément Cambier, Patricia Courtier, Jean-François Laporte, Dominique Attuel, Emmanuelle Roca, Nonique Cruz, Odile Vincent, Marie-Jeanne Estin, Chrétienne RochePOUVOIR(S): Thierry Lagneau, Sylviane Ferraro, Ginette Julian, Liliane Armand, Alain MarieEXCUSE(S): Hélène Trinquet

Considérant que le compte administratif 2022 du budget de la Résidence Autonomie le Ronquet est conforme au compte de gestion 2022 dressé par le comptable public ;

Considérant que les résultats du compte administratif 2022 du Budget de la Résidence Autonomie le Ronquet sont les suivants :

BUDGET	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES PREVISIONS	155 307,57	916 584,72
DEPENSES REALISATIONS	53 282,15	889 132,87
RECETTES AUTORISATIONS	155 307,57	916 584,72
RECETTES REALISATIONS	37 063,50	912 243,19
RESULTATS GESTION 2022	-16 218,65	23 110,32
RESULTATS REPORTES	114 380,57	54 599,02
RESULTATS CUMULES 2022	98 161,92	77 709,34

Concernant les grandes masses financières :

En dépenses d'exploitation, on note :

- 386 646,91 € de dépenses de personnel

- 231 600,07 € de dépenses à caractère général dont 94 108,21 € de prestation extérieure.
- 270 885,89 € de dépenses afférentes à la structure dont 198 763,68 € de location du bâtiment.

Les recettes d'exploitation proviennent pour 89 % de la tarification appliquée aux usagers soit 814 676,28 € (738 482,55 € de loyers et 76 193,73 € de prestations).

Le versement du CPOM en 2022 représente 24 511,71 €.

En dépenses d'investissement :

- 37 171,15 € sont consacrés aux équipements du foyer logement dont 2 022,00 € pour les appartements
- 8 550,00 € relèvent du remboursement des cautions aux résidents sortants.

Les recettes d'investissement sont concernées en majorité par

- Les cautions versées par les résidents entrants pour 5 950,00 €.
- Le FCTVA pour 2 639,00 €

La résidence autonomie n'a pas de dette.

Considérant la concordance avec les écritures du compte de gestion ;

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ELIT, son président de séance afin de remplacer le président du conseil d'administration pour le vote du compte administratif.

APPROUVE A L'UNANIMITE. Le président de séance pour le vote du compte administratif est Madame Sandrine LAGNEAU.

APPROUVE, le COMPTE ADMINISTRATIF 2022, Monsieur le Maire, Président du CCAS s'étant retiré pour le vote

Adopté à : L'unanimité.

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 14/04/2023

Pour extrait conforme,
Membre du Conseil d'Administration,

Sandrine Lagneau

